Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261118-2026_140-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 04/11/2026

Date de la convocation
28/10/2026

Date d'affichage
28/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 14

L'an 2026, le 04 novembre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, M. BARBEAU Grégoire, Mme CHARLES Aurélie, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, M. EON Jonathan, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés avec pouvoir : Mme GODEFROY Nathalie pouvoir donné à M. EON Jonathan

Excusé sans pouvoir : M. Daniel Brossais

Secrétaire de séance : Nathalie SABATIER

Réf	2026-138

Objet de la délibération : Emprunt : autorisation d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 472 646 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 4 logements située *Residence de la Vigne Carrée*

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Didier, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

VU

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes/ L. 3211-2 pour les départements/ L. 4221-5 pour les régions/ L. 5211-1pour les EPCI), relatifs aux délégations de compétence de l'organe délibérant à l'exécutif ;

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt;

DELIBERE

Pour le financement de cette opération Monsieur le maire de la commune de Saint-Didier est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes du Prêt pour un montant total de 472 646 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1–

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLUS 359 194 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	*40* ans
Périodicité des échéances :	*Trimestrielle*
Index :	**Livret A**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261118-2026_140-DE

Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **+** 0.6 **%** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**
Profil d'amortissement :	***selon le profil d'amortissement :*** ▪ **Echéance et intérêts prioritaires :** *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance* ▪ **Amortissement prioritaire :** *l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts*
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

Ligne du prêt 2

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLAI 113 452 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	*Trimestrielle*
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **+** 0.6 **%** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**
Profil d'amortissement :	***selon le profil d'amortissement :*** ▪ **Echéance et intérêts prioritaires :** *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance* ▪ **Amortissement prioritaire :** *l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts*
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

A cet effet, le Conseil municipal autorise son maire , *Monsieur Vincent Sinoquet,*
Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

pour : 14 , contre : 0 , abstention :0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Nathalie SABATIER